



Accord de partenariat volontaire

Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux

www.apvflegtcongo.com



LETTRÉ D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES TRIMESTRIELLE - N°27 AVRIL/MAI/JUIN 2023

EDITO



Mise en œuvre du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL)

Chers lecteurs,

De prime abord, nous tenons à faire remarquer que pour des raisons indépendantes de notre bonne volonté, nous n'avons pas pu publier la lettre d'information et d'échanges du premier trimestre (janvier, février et mars). Vous voudriez bien nous en excuser. C'est pourquoi, cette vingt-septième parution combine à la fois les informations du premier et du deuxième trimestre.

La mise en œuvre de l'APV-FLEGT implique la fonctionnalité du Système de Vérification de la Légalité (SVL). Le gouvernement de la République par le biais du Ministère de l'Economie Forestière ambitionne, en cette année 2023, de mettre en service le module fiscalité du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL) qui est la traduction informatique du SVL. Ceci grâce à l'appui de la Délégation de l'Union Européenne (DUE) et de la Banque Mondiale à travers le Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP). C'est ce qui justifie l'élaboration, en avril dernier, à Kinkala, Département du Pool, à l'initiative de la Mission d'Assistance Technique à l'opérationnalisation du SVL et à l'Aménagement

(AT-SVLA) des termes de références relatifs à la réalisation des activités identifiées pour la mise en œuvre du SVL en 2023.

Cette publication se fait, également, l'écho de l'initiative du Programme international du service forestier des Etats-Unis d'Amérique et le bureau des affaires internationales sur les stupéfiants et l'application des lois des USA en faveur du groupe de travail sur l'application des lois forestières et connexes, dans le cadre du Projet «Renforcement du système en charge de la détection, de la surveillance et du contrôle du commerce illégal du bois en République du Congo ainsi que le développement des mécanismes de la veille transfrontalière avec le Cameroun et le Gabon». Il en est de même de la plateforme web "SPOTT" mise en œuvre par la Société Zoologique de Londres (SZL), destinée aux sociétés forestières pour promouvoir la gestion durable des forêts et la transparence dans ce secteur. Cette lettre met également un accent sur l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Ong Earth InSight en faveur des organisations de la société civile spécialisées dans la promotion de la bonne gouvernance à continuer à jouer leur partition en la matière. Comme nous pouvons tous le constater, toutes ces initiatives conjuguées témoignent de l'option irréversible prise par la République du Congo dans la bonne gouvernance de ses ressources forestières.

Bonne lecture à toutes et à tous

Bienvenu LOUZOLO

SOMMAIRE

- ♦ **P.1 - P.2 : 2ÈME EDITION DU FORUM SUR LA TRANSPARENCE FORESTIÈRE EN REPUBLIQUE DU CONGO :** les parties prenantes impliquées sensibilisées sur la plateforme web "SPOTT"
 - ♦ **P.2 - P.3 : GOUVERNANCE FORESTIÈRE :** l'audit du groupe de travail passé au crible.
 - ♦ **P.3 : MISE EN OEUVRE DE L'APV-FLEGT :** validation de trente-trois TDRs pour la mise en œuvre du SIVL.
 - ♦ **P.4 : SOCIÉTÉ CIVILE :** lancement du Projet «Capacités légales et participation des défenseurs de l'environnement».
- ⇒ DERNIÈRE NOUVELLE
⇒ POUR ÉCHANGER AVEC NOUS

2ÈME EDITION DU FORUM SUR LA TRANSPARENCE FORESTIÈRE EN REPUBLIQUE DU CONGO

Les parties prenantes impliquées sensibilisées sur la plateforme web "SPOTT"

La Société Zoologique de Londres (ZSL), une organisation caritative de droit britannique œuvrant dans la conservation de la nature, a organisé, le 24 mai 2023, à Brazzaville en partenariat avec le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF), le 2ème forum sur la transparence forestière en République du Congo.

Cette 2ème édition a eu pour objectif principal de sensibiliser les représentants de l'administration forestière ainsi que

ceux du secteur privé forestier et de la société civile, sur l'importance des données "SPOTT" dans l'élaboration des politiques nationales relatives à la gestion durable des forêts et la promotion de la transparence. (suite p.2)



Marcel MOUKISSI, prononçant le discours d'ouverture



2^{ÈME} EDITION DU FORUM SUR LA TRANSPARENCE FORESTIÈRE EN REPUBLIQUE DU CONGO (SUITE P.1)

Ce forum a donné lieu à Marcel MOUKISSI, Conseiller aux forêts et à l'industrie forestière, représentant la Ministre de l'Economie Forestière, de rappeler que « le 1^{er} forum sur la transparence tenu le 7 mars 2019, avait jeté les bases de cet outil de transparence qu'est le SPOTT. Malheureusement son appropriation par le public particulièrement par les entreprises forestières a été entravée par la pandémie de covid 19 ». Il a, en outre, signifié que « la République du Congo a inscrit en bonne place la transparence de la gestion des ressources forestières. En effet, assez tôt, le Congo a été parmi les pionniers de la sous-région à avoir permis à la société civile, d'exercer une observation indépendante de l'application de la loi forestière ». Et de ce fait, a indiqué le Conseiller aux forêts et à l'industrie forestière: « le Ministère de l'Economie Forestière, a donné un gage certain de son engagement sur sa gestion transparente des ressources forestières. C'est dans ce cadre, qu'il a favorisé la mise en place des instruments de transparence comme l'Open Timber Portal (OTP) et

l'Atlas forestier de World Resources Institute (WRI), l'Observation Indépendante mandatée et le Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE).

La présentation du "SPOTT", par Fabrice INKONKOY, spécialiste en commerce durable de la ZSL pour le Bassin du Congo, a permis à l'auditoire de comprendre son fonctionnement au travers des échanges interactifs.

Ce colloque a été également un moment propice pour Marcel MOUKISSI, de saluer le niveau de transparence atteint par certaines entreprises: « Aujourd'hui, c'est une fierté nationale de savoir que lors de sa dernière mise à jour sur l'évaluation des producteurs, transformateurs et négociants dans le secteur bois et pâte à papier en août 2022, l'Entreprise Interholco dont fait partie la Société Industrie Forestière de Ouessou (IFO) a été classée première mondiale avec un score de 94% parmi les 100 producteurs, transformateurs et commerçants de bois et de pâte à papier du monde dans la trans-

parence de leurs activités ».

"SPOTT" est une plateforme en ligne soutenant la production et le commerce durable des matières premières. Elle évalue annuellement les producteurs et les négociants des marchandises sur la divulgation publique des informations sur leurs politiques et leurs activités relatives aux engagements en faveur des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance.



Une photo de famille

GOVERNANCE FORESTIÈRE

L'audit du groupe de travail passé au crible



Rosalie MATONDO, à l'ouverture de l'atelier

Les parties prenantes concernées par l'évaluation de l'audit des six concessions forestières de la partie septentrionale (Unités Forestières d'Aménagement (UFA) Kabo, Lopola, Ipendja, Mbomo-Kellé, Tsama-

Mbama et Makoua) et l'identification des axes de partenariats transfrontaliers avec le Cameroun et le Gabon, se sont réunies à Brazzaville du 25 au 27 janvier 2023.

C'était au cours de l'atelier national sur le partage des compétences relatives à la gouvernance forestière, entre les agents en charge du contrôle de la légalité du bois, les sociétés forestières et le projet sur la base des cas spécifiques des six concessions forestières en République du Congo, placé sous le patronage de la Ministre de l'Economie Forestière, Rosalie MATONDO.

Cet atelier a permis à la soixantaine de participants en provenance des administrations publiques concernées, des

sociétés forestières, de la société civile œuvrant dans la gouvernance forestière ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) d'analyser, sur la base des résultats de l'audit réalisé par le groupe de travail, les enjeux, les possibilités, les initiatives dans les domaines juridique et technique ainsi que les formes novatrices de renforcement des capacités des agents en charge de l'application de la loi forestière et les meilleures pratiques, en vue d'améliorer les conditions de contrôle forestier tant dans les concessions forestières que dans les administrations concernées. (suite p.3)



GOVERNANCE FORESTIÈRE (SUITE P.2)

Cette rencontre a donné lieu également aux parties prenantes d'identifier, d'une part, les formes de coordination et d'échanges entre les acteurs nationaux, chargés de l'application de la loi forestière et les lois connexes et, d'autre part, d'identifier les axes de partenariats transfrontaliers avec le Cameroun pour un système de veille dynamique d'une part et des échanges avec le Gabon d'autre part. Au terme des trois jours de travaux, les participants ont formulé plusieurs recommandations.

Il s'agit, entre autres, d'organiser les

activités de renforcement des capacités des agents de l'Etat et de la société civile impliqués dans la gestion durable des forêts, de mettre en place un mécanisme durable de financement des missions des agents de contrôle et de répression, de renforcer les contrôles le long de la rivière Mboko pour lutter contre le bois illégal en provenance du Cameroun.

Les parties prenantes ont également recommandé de renforcer les activités d'observation indépendante, d'organiser des missions conjointes entre les administrations.

Elles ont, en outre, recommandé aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de renforcer l'appui au gouvernement en matière d'amélioration de la gouvernance forestière, de faciliter les transferts de compétence technique.

Cet atelier a été organisé à l'initiative du Programme international du service forestier des Etats-Unis d'Amérique et le bureau des affaires internationales sur les stupéfiants et l'application des lois du même pays, en collaboration avec le Ministère de l'Economie Forestière.

MISE EN OEUVRE DE L'APV-FLEGT

Validation de trente-trois TDRs pour la mise en œuvre du SIVL



Pierre TATY, ouvrant les travaux de l'atelier

La mise en œuvre effective de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des Règlements forestiers, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) signé entre la République du Congo et l'Union européenne nécessite l'opérationnalisation du Système de Vérification de la Légalité (SVL). C'est dans cette perspective qu'une retraite pour l'élaboration des termes de références relatifs à la réalisation des activités identifiées pour la mise en œuvre du SVL en 2023 a été organisée du 24 au 28 avril 2023 à Kinkala, Département du Pool, sous le patronage de Pierre TATY, Directeur de Cabinet de la Ministre de l'Économie Forestière.

Cette retraite de cinq jours, organisée à l'initiative de la Mission d'Assistance Technique à l'opérationnalisation du SVL et à l'Aménagement (AT-SVLA), a eu pour objectif, de faire l'état des lieux du démarrage des activités de

déploiement du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL) de même que l'élaboration des termes de référence des activités relatives à la communication, aux formations, aux acquisitions, aux études et implémentation ainsi qu'aux réunions des groupes et comités. Elle a regroupé une cinquantaine de participants venus des administrations publiques impliquées dans le déploiement du SVL, de la société civile et ceux du secteur privé.

Les participants ont été édifiés, durant la retraite, sur la stratégie de déploiement du SIVL en 2023 ainsi que sur les rôles et responsabilités des parties prenantes dans le démarrage des activités SIVL et sur les financements déjà disponibles ou en cours de mobilisation. Ceci à travers les communications de Erick KHOPE, Expert Informatique de l'AT-SVLA. Les parties prenantes ont en outre validé la maquette des termes de référence des activités SVL en 2023 après sa présentation par l'expert informatique de l'AT-SVLA. Aussi trente-trois termes de référence sur les trente-et-un prévus ont été élaborés et validés.

A l'issue des travaux, les participants ont recommandé d'envisager l'opérationnalisation de la coordination permanente du comité interministériel (CI) créé par arrêté conjoint n°26463/MEF/MPSIR/MEF/MBCPPP du 29 dé-

cembre 2022 pour la mobilisation des fonds et le suivi du système de vérification de la légalité de même que la tenue d'une réunion de la coordination permanente du comité interministériel avant le prochain Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'APV-FLEGT. Ils ont, par ailleurs, recommandé la tenue de l'atelier de concertation sur les modalités d'initialisation des saisies des données de fiscalité forestière dans le module fiscalité du Système Informatique de Vérification de la légalité (SIVL) avant le prochain CCM. Les participants ont, de plus, recommandé aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de se prononcer sur les différents TDRs produits lors de la présente retraite pour accélérer la mise en œuvre du plan de déploiement du SVL en 2023.



Une vue des participants

SOCIÉTÉ CIVILE

Lancement du Projet FISONG « Capacités légales et participation des défenseurs de l'environnement »

Le Projet FISONG (Capacités légales et participation des défenseurs de l'environnement) a été lancé officiellement, le 28 juin 2023 à Brazzaville au cours d'une cérémonie placée sous la houlette de Maurizio CASIOLI, Directeur pays de l'Agence Française de Développement (AFD) en présence de Ana OSUNA OROZCO, Directrice des programmes Rainforest Foundation UK, porteur principal du projet.

Financé à 90% par l'Agence Française de Développement, ce projet vise à augmenter la participation et un meilleur accès à la justice pour les défenseurs de l'environnement et des droits humains. Il combine le respect des droits des Communautés Locales et Populations Autochtones (CLPA), des défenseurs de l'environnement et l'utilisation de la technologie FORESTLINK pour permettre aux CLPA d'alerter les autorités sur l'exploitation illégale du bois, les violations de l'environnement et des droits humains. Le projet associera trois approches innovantes pour autonomiser les défenseurs de l'environnement et les communautés forestières dans les zones rurales : la participation civique avec le FORESTLINK pour envoyer même dans les zones isolées des alertes en temps réel sur les activités illégales et abus de droit, l'accès à l'information et à la justice par le biais d'un réseau de parajuristes communautaires, et l'influence pour le changement durable à travers la mise en valeur des informations du terrain pour éclairer l'analyse juridique et les recommanda-

tions visant à renforcer les droits des défenseurs de l'environnement et des communautés forestières.

S'exprimant pour la circonstance, Ana OSUNA OROZCO a remercié l'Agence française de développement et l'Ong Earth InSight d'avoir rendu possible la mise en œuvre de ce projet, grâce à leur appui financier et technique.

Prenant la parole à son tour, Maurizio CASIOLI a annoncé que depuis plus de 15 ans, au regard du rôle majeur joué par la société civile dans la gouvernance et le dialogue politique, et de sa capacité à proposer des solutions pratiques aux problématiques de développement, l'AFD entend toujours soutenir ces organisations au travers des dispositifs financiers dédiés.

L'AFD, a-t-il poursuivi, a d'ailleurs étoffé et diversifié ces dernières années ses dispositifs d'appui direct aux ONG, tout en favorisant leur intervention au sein des programmes institutionnels conduits avec les gouvernements des pays partenaires dans une volonté de prendre de mieux en mieux en compte des spécificités opérationnelles. Ainsi, le Projet « Capacités légales et participation des défenseurs de l'environnement » est financé par l'AFD dans le cadre de la Facilité d'innovation sectorielle des ONG (FISONG) ; de ce fait, Maurizio CASIOLI a souhaité plein succès aux animateurs de ce projet dans l'atteinte des résultats escomptés.

Ce projet est mis en œuvre par un consortium d'ONG internationales et natio-

nale : l'ONGI Rainforest Foundation UK, qui promeut la justice sociale et les droits humains comme conditions préalables à la protection durable des forêts ; l'ONGI ClientEarth qui utilise divers moyens de droit pour changer les systèmes en Europe, en Amérique, en Asie et en Afrique et promouvoir les écosystèmes résilients, la biodiversité et les droits des communautés locales et autochtones ; et le Comptoir Juridique Junior, ONG nationale, qui s'est engagée à renforcer les actions qui permettent aux personnes de vivre au quotidien les droits individuels et collectifs et de lutter contre les divers problèmes relevés dans la gouvernance des ressources naturelles et la fourniture des services publics.

Cette cérémonie s'est déroulée aussi en présence des représentants des ministères en charge des forêts, de l'environnement ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers.



Une vue des participants

DERNIÈRE NOUVELLE

Remise du matériel informatique et des accessoires, le 8 juin 2023 à Brazzaville, par le Conseiller Administratif et Juridique du Ministre de l'Economie et des Finances, Audrey Alban MAPITHY -MA- MAPHITHY, à l'Inspecteur Général des Services de l'Economie Forestière (IGSEF), Samuel OSSEBI MBILA. Ces équipements informatiques acquis par le Projet des Reformes Intégrées du Secteur Public (PRISP) sont destinés aux Directeurs Départementaux de l'Economie Forestière (DDEF) pour leur permettre de notifier les taxes forestières issues des sociétés forestières dans le cadre du lancement du module fiscalité du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL).

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Bienvenu LOUZOLO

COORDINATION
Gustelle NKOUDESSA

COLLABORATION
Lilian BARROS

METTEUR EN PAGES
Garel NANITELAMIO

IMPRIMERIE
IPC

Siège: Ministère de l'Economie Forestière
(+242) 05 515 98 46